

COMMUNE de BELZ
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2024
PROCES VERBAL DE REUNION

L'an deux mil vingt-trois, le six février deux mil vingt-quatre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, en session ordinaire, en mairie – salle du Conseil - sous la présidence de Bruno GOASMAT, Maire

Elus présents : Bruno GOASMAT, Hervé LE GLOAHEC, Yves TILLAUT, Dominique de WIT, Daniel LE CARRER, Philippe LE MIGNANT, Patricia BARACH, Catherine EZANNO, Marie GIBLET, Bénédicte JOUANNE, Christine KERZERHO, Dominique KERARON, Brigitte LE CALVE, Thierry PHILIPPE, Eric LE TORTOREC, Valérie BOSCHER, François BERTIC, Nathalie DINGE, Xavier DAL, Michel DAVID, Yannick BIAN, Laurent AMOUROUX, Christiane MOULART, Jean-Claude MAHE.

Pouvoir de vote : Claudine SALAUN-DANIGO donne pouvoir à Yannick BIAN
Philippe REMOND donne pouvoir à Xavier DAL
Audrey NICOLAS donne pouvoir à Christine KERZERHO

Secrétaire de séance : Nathalie DINGE

Date de convocation : le 30 janvier 2024

Le PV du dernier Conseil est validé à l'unanimité.

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES

Après présentation des documents, M. le Maire quitte la séance et Hervé LE GLOAHEC en assure la présidence. Il soumet au vote de l'assemblée ce compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 33 359.09 € Recettes : 46 805.11 €

Excédent de fonctionnement : 13 446.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 096.51 € Recettes : 82 696.70 €

Excédent d'investissement 2023 : 68 631.71 € Excédent cumulé : 81 600.19 €

A l'unanimité, ce compte administratif 2023 du budget annexe des mouillages est validé.

1-2) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Ce budget est présenté de manière synthétique par M. le Maire.

M. le Maire souligne la bonne santé financière de la commune qui permet de dégager un excédent de fonctionnement jamais atteint à hauteur de 859 816 € et une CAF nette de 917 677 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 747 612.32 €

Recettes : 4 607 428.55 €

Excédent de fonctionnement : 859 916.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 078 502.60 €

Recettes : 2 753 362.44 €

Déficit d'investissement 2023 : 594 992.81 €

Excédent cumulé : 674 859.84 €

Yannick BIAN interroge sur l'analyse des coûts en termes de consommation d'énergie pour rechercher des pistes d'économie (ajustement des abonnements au plus près des besoins...), ceci en concertation avec Morbihan Energies. Il souhaite un retour sur ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil.

M. le Maire précise que cet objectif est déjà recherché et qu'un retour sera fait lors du prochain Conseil.

Après présentation des documents, M. le Maire quitte la séance et Hervé LE GLOAHEC en assure la présidence. Il soumet au vote de l'assemblée ce compte administratif.

Ce compte administratif est validé à l'unanimité.

- **1-3) COMPTES DE GESTION**

Ces comptes, tenus par la trésorerie, sont identiques aux CA 23 du budget principal de la commune et des mouillages.

Ils sont validés à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **1-3) DOB 2024 (Débat d'Orientations Budgétaires)**

Les documents joints en annexe, dont les orientations budgétaires 2024-205, sont débattus en séance. La commission des finances, lors de sa réunion du 26 janvier s'est prononcée favorablement sur l'ensemble de ces documents financiers

Le Conseil prend acte de ce DOB et apporte les commentaires suivants :

M. le Maire, lors de la présentation de l'évolution des effectifs communaux, remercie les agents faisant preuve de polyvalence dans leurs fonctions et notamment l'agent ASVP qui est également agent du service technique.

Yannick BIAN relève la réorientation des priorités budgétaires en prenant les besoins du club de foot « nous sommes heureux de cette nouvelle que nous attendions depuis 3 ans. Nous avons inscrit cette priorité d'investissement dans notre programme et nous félicitons que vous l'ayez enfin retenu ». Ce programme englobe également le terrain de foot ? ».

M. le Maire : « Nous verrons en fonction des coûts. »

Yannick BIAN : « quelle est notre capacité d'emprunt ? »

M. le Maire : « Elle est, au regard de nos projets actuels d'environ 3.5 M€, mais elle est à affiner. Ce serait un volume d'emprunt raisonnable et qui ne pénalise pas l'avenir. Je rappelle que notre CAF nette est de 900 600 €, signe d'une situation financière saine. Nous aurions pu avoir un excédent d'investissement bien plus important si nous avions souscrit des emprunts. Il faut noter que tous nos investissements, cette année comme depuis 2008 sont réalisés sur fonds propres ».

2) CULTURE

• 2-1) FESTIVAL MELISCENES : demande de subvention

La 23^{ème} édition de ce festival se déroulera du 10 au 23 mars 2024 sur le territoire d'Auray et des communes proches.

Belz y adhère depuis plusieurs années et propose une nouvelle fois en 2024, deux représentations aux Astéries. Ce sera le dimanche 17 mars à 15 h et 17 h avec le spectacle « Minimal Circus » de la compagnie LA POUPEE QUI BRULE.

Le coût du spectacle + frais de transport + les frais techniques, administratifs et de communication à verser à la commune d'Auray, organisatrice de ce festival sont de 2 700 € environ.

Il est proposé au Conseil :

- ⇒ de valider la convention de partenariat à intervenir entre la ville d'Auray et la commune de BELZ
- ⇒ de solliciter une subvention du Conseil Départemental (pour info, la subvention était de 887 € en 2023 pour une dépense de 2 900 €)

Le Conseil valide à l'unanimité cette demande de subvention et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) TRAVAUX

3-1 COMPLEXE FOOT : création d'un COPIL

Dans le cadre du projet de nouvelles installations sportives à la Lande dédiées au foot (sanitaires, vestiaires, club house...), il est proposé au Conseil de valider la création d'un COPIL qui aura à étudier et accompagner ce projet.

Deux représentants du club de foot « les Belugas de la Ria » ont fait acte de candidature pour siéger dans ce COPIL : Thony LEMARCHAND et Julien KERARON.

Les élus suivants se sont également portés candidats : Philippe LE MIGNANT, Hervé LE GLOAHEC, Xavier DAL, Nathalie DINGE, François BERTIC, Dominique KERARON, Jean-Claude MAHE (titulaire), Yannick BIAN (suppléant). Il est précisé que le Maire est président de droit du groupe de travail.

La DGS et le responsable du ST participeront également aux réunions.

Le Conseil valide à l'unanimité la composition de ce COPIL.

4) FONCIER

4-1 Mise en vente de la longère

M. le Maire propose au Conseil la mise en vente du local longère occupé précédemment par l'office du tourisme et actuellement dans les parties étages par l'espace jeunes.

Cet espace jeunes va déménager prochainement dans ses nouveaux locaux à la lande (ancienne salle de tennis).

Une évaluation des Domaines établie en juillet estime le prix de ce bien à 250 000 € avec une marge d'appréciation de 15 % en plus ou en moins.

Une agence immobilière de Belz propose quant à elle une mise en vente dans une fourchette de prix entre 300 000 € et 350 000 €.

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à mettre en vente ce bien dans les différentes agences de la commune au prix de 325 000 €, étant précisé qu'il doit avoir une destination commerciale.

Par une majorité de 23 voix Pour et 4 voix contre (MM. BIAN, MAHE, AMOUROUX et Mme Claudine SALAUN-DANIGO), le Conseil autorise M. le Maire à :

- ⇒ Procéder à la mise en vente de ce bien
- ⇒ Et à signer tout document relatif à ce dossier.

4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle aux membres présents la mobilisation pour le maintien de l'aire de stationnement de Saint-Cado le samedi 17 février prochain à partir de 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.